



Conférence Travail Emploi Retraites

La conférence est articulée en trois thèmes, eux-mêmes traités le matin en réunissant les questions communes puis en déclinant en ateliers distincts les après-midis les spécificités du public et du privé.

Les trois thèmes portent sur le travail, l'emploi (dont salaires) et la retraite.

L'intérêt est de regarder les carrières du départ à l'arrivée en retraite pour faire avancer le droit pendant le travail et regarder les conditions de constitution des droits à retraite. Parler des conditions de travail, de leur dégradation, des accidents du travail et maladies professionnelles, de la pénibilité et de la précarité, des inégalités femmes / hommes : c'est la raison pour laquelle le Medef a décidé de boycotter la conférence. Le Medef voudrait tout miser sur son agenda autonome, tentant d'y attirer notamment FO.

Les 8 organisations syndicales sont présentes, et du côté patronal, CPME, U2P, UDES, FNSEA et FESAC.

Les employeurs publics sont représentés via les administrations centrales, notamment DGAFP.

Une plénière générale a eu lieu le 5 décembre suivie de réunions par thème, les 30 janvier, 20 février, 13 mars et 12 mai.

La reprise du 12 mai selon les mêmes trois thèmes sera suivie d'une plénière le 22 mai, à notre demande pour faire un bilan intermédiaire des sujets transversaux comme les salaires, l'égalité FH et la pénibilité.

Il ne s'agit pas d'une négociation devant aboutir à un accord, ni de dégager de « consensus » mais de présenter les positions respectives.

Travail

S'agissant de l'angle "travail" le calendrier et les thèmes des réunions sont les suivants : "dialogue professionnel" (30/01/2026), pratiques managériales (20/02/2026), prévention (13/03/2026), équilibre des temps de vie et risques psychosociaux (12/05/2026), mutations du travail (environnement, numérique) (12/06/2026).

Dans chaque réunion la CGT porte 4 exigences :

- la suppression des accidents graves et mortels au travail et les maladies professionnelles

- un bilan rigoureux des ordonnances travail de 2017 et de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 en ce qui concerne leurs effets sur la santé et la sécurité des travailleurs-ses
- la réinstauration des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), avec des prérogatives nouvelles (couverture de toutes les travailleurs-ses, ester en justice, droit d'intervention dans la fonction publique, etc.)
- la prise en compte systématique de l'exposition particulière aux risques de certain-es travailleurs-ses : femmes, jeunes, seniors, travailleurs-ses précaires, travailleurs-ses en situation de handicap.

Dans le cadre de ces travaux nous avons gagné un temps de discussion avec Bernard Thibault sur le dispositif santé-sécurité mis en place dans le cadre des JO de Paris 2024. Ce dernier fait la preuve que quand on met en œuvre les moyens (multiplication des contrôles de l'inspection du travail, nouveaux droits pour les syndicats, limitation des niveaux de sous-traitance), on réduit drastiquement les accidents sur des chantiers de grande ampleur avec un fort risque accidentogène.

La répétition constante de nos exigences a permis de faire ressortir deux aspects :

- l'ensemble des organisations syndicales est insatisfait de l'absence de bilan sérieux de la loi transformation de la fonction publique de 2019. La direction générale de l'administration et de la fonction (DGAFP) apparaît en effet incapable de fournir des données fiables sur l'état de santé au travail des agent-es publics-ques.
- l'ensemble des organisations syndicales reconnaît que la disparition des CHSCT a fortement contribué à la dégradation de la situation de santé-sécurité des travailleurs-ses. Dans l'atelier public toutes les organisations syndicales sont favorables au rétablissement des CHSCT. Une position rejointe par l'ancien DGAFP, Jean-François Verdier, lors de la plénière du 20/02/2026. Dans l'atelier privé le soutien au retour des CHSCT est unanime, mais l'unanimité varie selon le/la mandaté-e CFDT présent-e.

Emploi (Salaires)

Thématiques abordées et messages des intervenants :

- Passer d'une logique de qualification / diplôme à une logique de compétences, comme dans la métallurgie avec les conséquences que nous connaissons sur les classifications.
- Renforcer les liens formation-emploi-entreprises-territoires, mais sans aborder le rôle majeur des lycées professionnels, et faire de l'apprentissage un pilier structurant, en maintenant et renforçant les aides publiques ;
- Objectif d'anticiper plutôt que subir les transitions, mais sans recrutement vers les filières de transition, ni même identifier ces fameuses filières ;
- Améliorer l'attractivité des métiers, ce qui se résumerait pour les organisateurs à une promotion dans le milieu scolaire (intervenants dans les classes) alors que pour la CGT l'attractivité doit être impulsée par l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail ;
- Améliorer l'attractivité également de la fonction publique, ici aussi sans aborder les questions centrales des rémunérations / point d'indice et celles des moyens.

Appréciation générale des travaux :

Les différentes séances ont permis d'entendre divers intervenants, et d'aborder les grandes mutations à l'œuvre (numérique, environnemental, démographique, emploi des jeunes, formation, « compétitivité »). Cependant, et sans grande surprise, les analyses présentées jusqu'à présent reprenaient globalement les positions économiques et sociales ordo-libérales dominantes. A chaque fois la cgt a fait savoir qu'elle ne partageait pas ces analyses et a pu porter la question de l'augmentation générale des salaires et de la répartition des richesses dans la chaîne de valeur donneurs d'ordre sous-traitants.

Exemple de deux intervenants très différents :

L'intervention de Jean-Dominique Sénard, fermé et campé sur ses positions patronales notamment sur les questions de compétitivité et de « coût du travail », dans la droite ligne de son parcours.

L'intervention de Clément Carbonnier, professeur d'économie qui déconstruit notamment l'idée du coût du travail et défend la cotisation sociale, à la séance du 12 mai.

Principaux points de désaccord :

« Coût du travail » contre compétitivité

Un point récurant de désaccord concerne le discours dominant reliant la compétitivité à la baisse du soi-disant coût du travail.

Position CGT : le travail n'est pas un coût, au contraire c'est le seul producteur de richesses ! La « compétitivité » doit reposer sur l'investissement, la qualification et l'amélioration de l'organisation du travail.

Les salaires : levier central

La question des salaires est centrale et insuffisamment prise en compte. Les autres OS ne l'ont pas assez relevé selon nous et, sans l'action de la CGT, l'augmentation des salaires n'aurait pas été intégrée comme un levier majeur pour relancer la consommation, donc l'économie.

Planification industrielle

La CGT n'a eu de cesse d'exiger une planification industrielle et de réduire l'empreinte carbone par une relocalisation des productions. L'État doit jouer un rôle central pour orienter les investissements et sécuriser les parcours.

Points d'appui

Une ouverture sur les droits d'intervention des salariés a été évoquée, en lien avec les orientations stratégiques des entreprises. Cela constitue un point d'appui important pour renforcer le rôle des représentants des salariés.

Conclusion CGT :

Les travaux ont permis des échanges sur des thématiques importantes mais restent marqués par des objectifs de sortie obscurs. La CGT ne peut pas se contenter que la conférence CTER se résume à une liste de doléances.

Il faut procéder à la mise en œuvre de certaines propositions. Les priorités pour la CGT sont : augmenter les salaires, planifier l'industrie, renforcer les droits des salariés et sortir d'une approche centrée sur le « coût du travail » et d'attaques contre nos cotisations, donc contre nos salaires et le financement de la protection sociale donc notamment de nos retraites.

Retraites

Le thème Retraites est tributaire des travaux des deux autres ateliers, la constitution de carrière ayant un fort impact.

Les 3 séances ont essentiellement été l'occasion de présenter et de commenter des études sur différents thèmes, sur le fonctionnement des régimes de retraites, les différences entre régimes (notamment public et privée) et l'âge de départ en retraites (30 janvier), les paramètres (20 février), les mécanismes de solidarité MICO, MIGA, ASPA, etc (13 mars).

Le 12 mai la séance doit être consacrée aux objectifs du système de retraites et à un premier échange sur la pénibilité.

Pour des raisons de disponibilités de certain.es intervenant.es, des sujets n'ont pas pu être complètement abordés (pénibilité, solidarités...) ou pas du tout pour le moment comme le sujet majeur de l'égalité entre femmes et hommes, dont nous regrettons qu'il n'ait pas pu venir plus tôt.

A chaque séance, la délégation CGT réaffirme les revendications fondamentales de la CGT :

- défense de la retraite par répartition et à prestation définie
- niveau de pension assurant un taux de remplacement de 75% du dernier salaire
- abrogation de la réforme 2023
- départ à 60 ans et départs anticipés suite à pénibilité
- définition de la pénibilité par métiers et par exposition, maintien et extension des catégories actives et super-actives dans la fonction publique
- articulation avec RACL (retraite anticipée pour carrière longue)
- renforcement des mécanismes de solidarité et de redistribution
- égalité femmes/ hommes (constitution des droits, droits conjugaux et familiaux...)
- financement
- gestion par les travailleuses et travailleurs

La délégation est particulièrement attentive à mettre sous surveillance des propositions contraires à nos revendications

- report de l'âge
- retraite à points
- remise en cause de la prestation définie par les sous-indexations diverses
- capitalisation

A ce stade, en dehors de quelques velléités patronales, le dernier thème est peu apparu.

La CGT a demandé des travaux actualisés notamment sur :

- les conséquences d'un alignement des salaires des femmes sur celui des hommes
- le bilan de la suppression du régime de départ anticipé avec 3 enfants dans le public

- le bilan (genré) du passage à 43 annuités : sur le montant des retraites sans décote, augmentation des départs avec décote
- le rapport prévu à l'article 29 de la loi du 20 janvier 2014 sur la prise en compte des années d'études
- des études sur les conséquences des longues périodes de chômage et de précarité, des temps partiels, du chômage de longue durée sur la constitution des droits (différence entre périodes ante et post 1980), bilan des trimestres validés/cotisés
- restitution en séance du rapport IGAS sur la CNRACL
- bilan MICO depuis la loi de 2023 sur le relèvement promis des petites pensions

La CGT porte les revendications et débats sur le financement par :

- l'augmentation des salaires
- la suppression des inégalités femmes/hommes
- la réduction du temps de travail
- la remise en cause des exonérations
- la suppression des exemptions
- la lutte contre la fraude patronale aux cotisations
- la mise en place d'une taxe de régulation sur les dividendes

Concernant l'atelier sur les retraites publiques, les questions abordées sont :

- la pénibilité et l'égalité femmes/hommes dans leur cohérence public/privé, comme rappelé précédemment ;
- le faible niveau de pension CNAV des polys pensionnés d'abord privé puis public, donc le faible niveau de pension global par rapport aux mono-pensionnés tout public ou tout privé ;
- la capitalisation, puisque la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique, le fonds de pension obligatoire des fonctionnaires sur les primes, est censé prouver l'efficacité de la capitalisation pour une extension au privé de la capitalisation obligatoire. La CGT récuse cette efficacité et demande la mise en extinction de ce régime ;
- le déficit de la CNRACL, créé artificiellement puisque pour la CGT l'Etat est responsable de l'équilibre du régime de retraite des fonctionnaires, aussi bien pour le SRE (Etat) que pour la CNRACL (territoriaux et hospitaliers). L'objectif du gouvernement est de créer un déficit permanent des retraites publiques et de mettre en déficit l'ensemble du système de retraite pour pousser à la baisse le niveau des pensions de tout le monde du travail. La CGT s'oppose au transfert de dépenses de la CNRACL sur la Sécurité sociale et est favorable à un pôle public SRE-CNRACL.

Il est prévu qu'une synthèse des différents thèmes sont écrite à la fin des travaux, sans tirer de conclusions, mais en donnant la place à chaque organisation de présenter ses propositions (sur les trois thèmes).